

**LE PRESIDENT DU FASO,
PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES,**

- Vu** la Constitution ;
- Vu** le décret n° 2021-0001/PRES du 05 janvier 2021 portant nomination du Premier Ministre ;
- Vu** le décret n° 2021-0002/PRES/PM du 10 janvier 2021 portant composition du Gouvernement ;
- Vu** le décret n° 2021-0023/PRES/PM/SGG-CM du 01 février 2021 portant attribution des membres du Gouvernement ;
- Vu** la loi n° 010-2013/AN du 30 avril 2013 portant règles de création des catégories d'établissements publics ;
- Vu** le décret n° 2014-615/PRES/PM/MEF/MS du 24 juillet 2014 portant statut général des Etablissements publics de santé (EPS) ;
- Vu** le décret n° 2015-1624/PRES-TRANS/PM/MS/MESS/MEF du 28 décembre 2015 portant approbation des statuts particuliers des Centres hospitaliers universitaires ;
- Vu** le décret n° 2018-0093/PRES/PM/MS du 15 février 2018 portant organisation du Ministère de la santé ;
- Sur** rapport du Ministre de la Santé ;
- Le** Conseil des ministres entendu en sa séance du 16 juin 2021;

DECRETE

ARTICLE 1 : Les personnes dont les noms suivent sont nommées Administrateurs au Conseil d'administration du Centre hospitalier universitaire Sourô SANOU (CHU-SS) pour un premier mandat de trois (03) ans:

ADMINISTRATEURS REPRESENTANT L'ETAT

Au titre du ministère de la Santé :

- Monsieur Watton Rodrigue DIAO, Mle 224 732 G, Médecin

Au titre du Ministère de l'économie, des finances et du développement :

- Monsieur Paul Windeguibda KABORE, Mle 44 075 W, Inspecteur des impôts.

Au titre du Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche scientifique et de l'innovation:

- Monsieur Samdpawindé Macaire OUEDRAOGO, Mle 94 470 B, Professeur titulaire en médecine interne.

Au titre du Ministère de la femme, de la solidarité nationale, de la famille et de l'action humanitaire :

- Monsieur Ali Bémé KONE, Mle 47 766 D, Inspecteur d'éducation spécialisée.

ARTICLE 2 :

Le Ministre de l'Economie, des Finances et du Développement et le Ministre de la Santé sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal officiel du Faso.

Ouagadougou, le 06 juillet 2021



Roch-Marc Christian KABORE

Le Premier Ministre

Christophe Joseph Marie DABIRE

Le Ministre de l'Economie, des
Finances et du Développement

Lassané KABORE

Le Ministre de la Santé

Charlemagne Marie Ragnag-Newendé OUEDRAOGO